

## Conseil communautaire

du vendredi 29 novembre 2019 à 14h30

à la Maison de l'Intercommunalité

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

Affiché le 6 décembre 2019

---

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf novembre, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Jean-Paul UZEL), Isabelle COLLAVET (pouvoir à Pierre BUISSON), Claude FERRADOU, Patrick GONDRAND, Luc MAGNIN, Jacques MONTEL, François NOUGIER (pouvoir à Gabriel TATIN), Véronique RIONDET et Françoise ROUGE

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

---

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

#### 2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n°16/19 : approbation de l'avenant n°5 au lot n°2 « charpente, menuiserie intérieure » (entreprise John Sauvajon) du marché de travaux pour la construction d'un quai de transfert des déchets ménagers et de locaux techniques sur l'Ecosite du Vercors ;
- Décision n°17/19 : approbation de l'avenant n°6 au lot n°10 « portes industrielles » (Espaces automatisme) du marché de travaux pour la construction d'un quai de transfert des déchets ménagers et de locaux techniques sur l'Ecosite du Vercors ;
- Décision n°18/19 : approbation de l'avenant n°2 au lot n°2 « charpente bois, couverture, zinguerie, bardage bois » (entreprise John Sauvajon) du marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment du Téléspace Vercors ;
- Décision n°19/19 : approbation de l'avenant n°1 au lot n°6 « chauffage, électricité, courants forts, courants faibles » (entreprise Electro Ondaine) du marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment du Téléspace Vercors ;
- Décision n°20/19 : approbation de l'avenant n°1 au lot n°7 « voirie et réseaux divers » (entreprise Blanc) du marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment du Téléspace Vercors ;
- Décision n°21/19 : approbation de l'avenant n°1 au lot « menuiseries extérieures et serrurerie » (entreprise CF Alu) du marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment du Téléspace Vercors ;
- Décision n°22/19 : approbation de l'avenant n°1 au lot n°4 « second oeuvre » (entreprise NSTB) du marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment du Téléspace Vercors.

#### 3. Participation financière de la CCMV pour le Tour de France 2020

Le Tour de France est aujourd'hui le 3<sup>ème</sup> événement le plus médiatique au monde après les Jeux olympiques d'été et le mondial de football.

Un dossier de candidature a été déposé par la CCMV pour accueillir le Tour de France puisque l'étape du 14 juillet 2020 traversera Saint-Nizier-du-Moucherotte et Lans-en-Vercors. Ce même jour, Villard-de-Lans a été choisie comme ville étape d'arrivée du parcours 2020.

La prestation totale d'Amaury sport organisation (ASO) s'élève à 144 000 € TTC. Il est envisagé de partager le coût de celle-ci entre la commune de Villard-de-Lans et la Communauté de communes. Il est donc proposé que la CCMV participe financièrement à l'accueil du Tour de France à hauteur de 72 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la contribution financière de la CCMV à l'accueil du Tour de France payable à ASO en 2020 sous la forme d'une prestation d'un montant de 72 000 € TTC et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec la société ASO.

Franck GIRARD complète cette présentation en informant qu'une première réunion d'organisation du Tour de France a eu lieu avec les communes de Lans-en-Vercors et Villard-de-Lans. Il a été convenu qu'au delà de la moitié de la participation financière, Villard-de-Lans supporte l'organisation et la logistique de cette manifestation et s'occupe également de la coordination du barriérage pour l'ensemble des communes concernées. La CCMV participe à la moitié du coût financier et

s'occupe du volet événementiel pour mettre en avant le territoire autour de la thématique principale : « Vercors terre de champions ».

Cette étape étant 100 % iséroise, Chantal CARLIOZ précise qu'elle sera également portée par le Conseil départemental de l'Isère.

Serge CHALIER demande si les acteurs, notamment les agriculteurs, se mobilisent pour cette manifestation. Franck GIRARD répond que les agriculteurs s'investissent en réalisant des dessins dans les champs afin qu'ils soient vus lors des prises aériennes.

Chantal CARLIOZ informe que les communes traversées par le Tour sont associées à cette organisation tout comme l'office de tourisme intercommunal. Les services municipaux et intercommunaux feront des propositions de mobilisation de tous les acteurs pour que ce soit une fête populaire, partagée par tout le territoire.

**La contribution financière de la CCMV à l'accueil du Tour de France payable à ASO en 2020 sous la forme d'une prestation d'un montant de 72 000 € TTC et l'autorisation du Président à signer la convention correspondante avec la société ASO sont approuvées à l'unanimité.**

**4. Abrogation des délibérations en date du 28 septembre 2018 validant la sélection de la candidature de Biocoop et du 29 mars 2019 autorisant le Président à signer la promesse de vente (ZAE de Jaume - projet Biocoop - constat de l'impossibilité d'obtenir un accord au sujet de la promesse de vente et proposition d'abrogation des délibérations validant la sélection du candidat et autorisant le Président à signer la promesse de vente)**

Franck GIRARD précise que cette délibération est reportée à une date ultérieure. Par conséquent, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**5. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union des commerçants de Lans-en-Vercors, au Groupement des acteurs professionnels des artisans et commerçants de Méaudre et à l'Union des commerçants et artisans de Villard-de-Lans dans le cadre du soutien à la politique locale du commerce**

Dans le cadre de sa compétence « politique locale du commerce », la CCMV a lancé un appel à projets en juin 2019 afin de soutenir les unions des commerçants et artisans dans leurs animations. Trois unions commerçantes se sont positionnées pour une demande de financement d'un montant total de 5 755,57 € :

- l'Union des commerçants de Lans-en-Vercors s'est positionnée pour l'organisation de la « journée des commerçants » le 30 juin 2019 pour un montant de dépenses éligibles de 881,24 €,
- le Groupement des acteurs professionnels des artisans et commerçants (GAPAC) de Méaudre s'est positionné pour l'organisation du marché des neiges et de Noël sur glace qui seront organisés en décembre 2019 et a sollicité un soutien de la collectivité d'un montant de dépenses éligibles de 2 770 €,
- l'Union des commerçants et artisans de Villard-de-Lans s'est positionnée pour l'organisation du marché des neiges qui sera organisé en décembre 2019 et a sollicité un soutien de la collectivité d'un montant de dépenses éligibles de 2 104,33 €.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

- 881,24 € à l'Union des commerçants de Lans-en-Vercors,
- 2 770 € au Groupement des acteurs professionnels des artisans et commerçants de Méaudre,
- 2 104,33 € à l'Union des commerçants et artisans de Villard-de-Lans.

Michaël KRAEMER se réjouit que l'union des commerçants de Lans-en-Vercors, en stand-by depuis un an, reprenne ses activités et s'inscrive ainsi dans une très bonne dynamique.

**Les subventions à l'Union des commerçants de Lans-en-Vercors, au Groupement des acteurs professionnels des artisans et commerçants de Méaudre et à l'Union des commerçants et artisans de Villard-de-Lans dans le cadre du soutien à la politique locale du commerce sont approuvées à l'unanimité.**

**6. Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une convention d'objectifs avec l'association UTOPIC pour l'animation de l'espace de co-working de Villard-de-Lans**

Dans le cadre de la rénovation globale du bâtiment du Téléspace Vercors engagée en 2017, la CCMV a fait le choix de créer un nouvel espace de co-working à Villard-de-Lans afin de répondre à des besoins nouveaux des entreprises et actifs locaux en termes de lieux d'activités et de mise en réseaux.

Afin d'assurer un développement cohérent et pertinent du co-working sur le territoire des 4 montagnes intégrée à l'offre actuelle proposée par l'association UTOPIC, la CCMV a fait le choix de confier la gestion et l'animation de l'espace de co-working du Téléspace à l'association UTOPIC.

Dans ce cadre, UTOPIC aura alors pour mission d'assurer l'animation et la gestion de ce nouveau lieu de co-working, d'en faire la promotion et de l'intégrer dans une offre complète de territoire afin d'assurer une bonne fréquentation sur l'année de lancement permettant d'atteindre un modèle économique équilibré et une autonomie financière à partir de la deuxième année soit en 2021.

Considérant qu'une convention d'objectifs a été établie afin de définir les modalités de l'aide apportée par la CCMV ainsi que les engagements de l'association UTOPIC.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 5 550 € à l'association UTOPIC pour la promotion et l'animation du nouveau lieu de co-working au Téléspace Vercors à Villard-de-Lans au titre de l'année 2020.

Thierry GAMOT précise qu'il a confiance en UTOPIC mais que nous allons passer d'un espace de co-working à trois ou quatre sur le territoire. C'est un système innovant qui reste néanmoins fragile. Il ne faudrait pas que la multiplication de ces espaces nuise à ceux qui existent déjà. Toutefois, le fait que ce soit la même association qui gère et met en relation les différents espaces est une garantie pour ne pas qu'un espace pénalise les autres.

**La subvention de 5 550 € à l'association UTOPIC pour la promotion et l'animation du nouveau lieu de co-working au Téléspace Vercors à Villard-de-Lans au titre de l'année 2020 est approuvée à l'unanimité.**

#### **7. Demande de subvention de l'association « Montagnes et sciences »**

L'association « Montagnes et sciences » sollicite une subvention de la CCMV pour projeter des films d'aventure scientifique en montagne, à destination essentiellement des scolaires durant une matinée à Villard-de-Lans.

Cette demande a été examinée par le Bureau communautaire du 28 juin dernier qui a retenu le principe d'attribuer une subvention à hauteur de 400 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette subvention de 400 € à l'association « Montagnes et sciences » .

**La demande de subvention de l'association « Montagnes et sciences » est approuvée à l'unanimité.**

#### **8. Demande de subvention du Syndicat national des accompagnateurs en montagne pour l'organisation de son 41<sup>ème</sup> congrès**

Le Syndicat National des accompagnateurs en montagne (SNAM) a sollicité une subvention de la CCMV pour l'organisation de son 41<sup>ème</sup> congrès à Autrans-Méaudre en Vercors, événement incontournable, au succès grandissant contribuant au développement de l'image du territoire en mettant en avant l'agriculture du territoire, le développement durable, la solidarité, le tourisme et l'éducation à l'environnement.

Cette demande a été examinée par le Bureau communautaire du 28 juin dernier qui a retenu le principe d'attribuer une subvention à hauteur de 600 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette subvention de 600 € au Syndicat National des accompagnateurs en montagne.

**La demande de subvention du Syndicat national des accompagnateurs en montagne pour l'organisation de son 41<sup>ème</sup> congrès est approuvée à l'unanimité.**

#### **9. Demande de subvention de l'association « Musiques en Vercors »**

Le festival « Musiques en Vercors » connaît un succès grandissant depuis 20 ans et séduit par sa programmation riche et variée qui en fait un événement culturel contribuant au développement de l'image du territoire. Une demande de subvention exceptionnelle a été sollicitée auprès de la CCMV pour la 23<sup>ème</sup> édition de ce festival, qui s'est tenu du 5 au 22 août 2019.

Cette demande a été examinée par le Bureau communautaire du 7 juin dernier qui a retenu le principe d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette subvention de 1 000 € au festival « Musiques en Vercors ».

## **La demande de subvention de l'association « Musiques en Vercors » est approuvée à l'unanimité.**

Franck GIRARD fait une parenthèse et explique que les mairies ont reçu deux courriers inquiétants concernant deux manifestations : la Trans'Vercors et Focales en Vercors. Ces deux événements risquent de disparaître, faute de bénévoles. Chantal CARLIOZ précise que les difficultés de Focales en Vercors font aussi suite aux dégradations qu'a subi une partie des photos exposées cette année.

Franck GIRARD rappelle que sans bénévoles, les événements ne peuvent exister. L'attractivité en terme d'événement étant très riche sur notre territoire, nous ne pourrions pas réaliser tout ce que nous entreprenons sans l'aide de bénévoles.

Thierry GAMOT rebondi sur ces propos en expliquant que la CCMV n'a pas de commission « événementielle ». Un groupe de travail a été créé qui associe des personnes non élus comme des organisateurs d'événements. Deux choses ressortent de ce groupe de travail : d'une part, beaucoup d'événements sont organisés dans le Vercors Nord. C'est très bénéfique puisque ça génère de l'attractivité et du lien social mais ça épuise les bénévoles. En effet, l'organisation de toutes ces manifestations demande du temps, de l'engagement et de l'énergie. D'autre part, les services techniques des communes sont énormément sollicités, que ce soit pour des événements organisés par les communes ou par les associations.

Pierre BUISSON affirme que l'année 2020 va être très chargée pour Autrans. Il faut que l'on soit assez vigilant pour essayer de mieux répartir les événements. Il ne faut pas regrouper les événements sur une même année et sur la même commune. Ce choix contribue également à épuiser les bénévoles. Michaël KRAEMER confirme ces propos en trouvant que ce phénomène est symptomatique puisque quand une commune organise un gros événement, d'autres manifestations viennent se greffer.

Serge CHALIER se demande si les rapprochements « naturels » se font comme par exemple la manifestation Trans'Vercors avec les clubs de ski de fond. Nous pouvons imaginer que naturellement le club ski de fond soit un partenaire direct pour la version hiver de cette manifestation ; quid pour le vélo. Il s'interroge si c'est le rôle de la collectivité de faciliter ces rapprochements. Thierry GAMOT répond qu'au sein du groupe de travail, ils font en sorte de tendre dans cette direction. Le constat est fait que les bénévoles aident un domaine qu'ils affectionnent. En théorie c'est une très bonne idée mais en pratique c'est plus compliqué à mettre en place.

Selon Jean-Paul UZEL c'est aussi une question de vocation. Quand une génération de bénévoles s'arrête, la mode est quelque part passée, c'est difficile de repartir et de mettre en place une relève.

## **10. Renouvellement et régularisation du contrat avec l'Eco-organisme « Ecomobilier » pour 2019-2023**

La Loi dite Grenelle 2 a créé une filière reposant sur le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les déchets d'ameublement. Le principe de la REP vise à mobiliser les fabricants, revendeurs et distributeurs dans la politique modernisée de gestion des déchets, déployée par les collectivités territoriales compétentes. L'objectif de cette REP est de détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Le premier contrat de reprise a été signé par l'intermédiaire de notre syndicat de traitement, le SICTOM de la Bièvre. Le contrat 2018 a été signé par la Communauté de communes du massif du Vercors.

Un nouveau contrat 2019-2023 doit être signé par la collectivité pour obtenir les soutiens financiers. Celui-ci sera opérationnel qu'à partir du mois de novembre car le contenu du contrat avait été modifié pour obtenir l'agrément.

Les modalités de reprise du mobilier se feront par la mise à disposition d'Ecomobilier de deux bennes de 35 m<sup>3</sup>, la première à la déchetterie de Villard-de-Lans et la seconde à la déchetterie d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Les enlèvements et les soutiens se font via un site internet dédié [www.ecomobilier.fr](http://www.ecomobilier.fr).

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat de reprise du mobilier avec l'éco-organisme Ecomobilier pour la période 2019-2023.

Catherine SCHULD se demande si la déchetterie de Saint-Nizier-du-Moucherotte pourrait également disposer d'une benne pour le mobilier. Pierre BUISSON pense que ça ne sera pas possible faute de place. De plus, la population n'est pas assez importante et la déchetterie n'est ouverte que six mois par an. Il précise qu'à Villard-de-Lans, la benne écomobilier fonctionne très bien par rapport à d'autres communautés de communes. Nous enlevons des volumes importants qui normalement finissent en décharge, ce n'est pas négligeable.

Pour faire suite à cette interrogation, Stéphane FALCO émet la possibilité de stocker le mobilier à la déchetterie de Saint-Nizier-du-Moucherotte pour ensuite le transférer vers les bennes de Villard-de-Lans ou d'Autrans, plusieurs fois par an. Cela engendrerait des coûts de transport et de rotation mais cette demande va être analysée par la CCMV.

**L'autorisation du Président à signer le contrat de reprise du mobilier avec l'éco-organisme Ecomobilier pour la période 2019-2023 est approuvée à l'unanimité.**

#### **11. Attribution des bons cadeaux pour le Noël 2019**

Comme les années précédentes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer des bons cadeaux d'une valeur de 25 € pour les enfants des agents de la CCMV jusqu'à douze ans, valables dans les commerces du Plateau. Cette année 47 enfants pourront en bénéficier et un « arbre de Noël » sera organisé le mercredi 18 décembre prochain.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de bons cadeaux d'une valeur de 25 € pour les enfants des agents de la CCMV jusqu'à douze ans.

Le montant des bons cadeaux n'ayant pas augmenté depuis des années, Stéphane FALCO propose d'augmenter la valeur des bons cadeaux pour atteindre 30 €.

**L'attribution des bons cadeaux pour le Noël 2019 à hauteur de 30 € est approuvée à l'unanimité.**

#### **12. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors pour la gendarmerie**

Une demande de fonds de concours en date du 26 septembre 2019 a été formulée par la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors pour la gendarmerie. Le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement joint à la demande.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors d'un montant de 15 000 € en vue de participer au financement de la gendarmerie et d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte afférant à cette délibération.

**L'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors d'un montant de 15 000 € en vue de participer au financement de la gendarmerie et l'autorisation du Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte afférant à cette délibération sont approuvées à l'unanimité.**

#### **13. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villard-de-Lans pour la gendarmerie**

Une demande de fonds de concours en date du 19 septembre 2019 a été formulée par la commune de Villard-de-Lans pour réaliser des travaux de réhabilitation de la gendarmerie. Le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement joint à la demande.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villard-de-Lans d'un montant de 100 000 € en vue de participer au financement de la gendarmerie et d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte afférant à cette délibération.

**L'attribution d'un fonds de concours à la commune de Villard-de-Lans d'un montant de 100 000 € en vue de participer au financement de la gendarmerie et l'autorisation du Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte afférant à cette délibération sont approuvées à l'unanimité.**

#### **14. Décision modificative - budget principal : aides pour la construction de 4 logements sociaux sur la commune de Lans-en-Vercors**

Dans le cadre du programme local de l'habitat toujours en vigueur sur le territoire de la CCMV, des aides financières sont prévues en cas de réalisation de nouveaux logements locatifs sociaux sur la base d'un montant de 52 € par m<sup>2</sup> habitable pour les logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) et sous réserve de l'intégration d'un volet sur les économies d'énergie.

Dans le cadre de l'opération « Le Léopold », réalisée par le promoteur Atelier Gröll sur la commune de Lans-en-Vercors, portant sur la construction de 28 logements et 2 commerces (livraison estimée pour décembre 2020), la société d'Habitation des Alpes se porte acquéreur de 4 logements et de 4 garages en vente en état futur d'achèvement.

Les 4 logements (3 T2 et 1 T3, soit une surface habitable de 193,10 m<sup>2</sup>) destinés à du locatif social seront ensuite gérés par le bailleur PLURALIS, qui sollicite donc la CCMV pour le versement de l'aide du Plan local de l'habitat. Étant ici précisé que les logements seront construits sur le niveau de performance énergétique de la rénovation thermique 2012 avec une isolation thermique par l'extérieur et un raccordement à la chaufferie bois de la commune.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le montant de l'aide financière de 10 041 € (pris en charge sur les dépenses imprévues) et d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à ce financement.

**Le montant de l'aide financière de 10 041 € (pris en charge sur les dépenses imprévues) pour la construction de 4 logements sociaux sur la commune de Lans-en-Vercors et l'autorisation du Président à signer toutes pièces nécessaires à ce financement sont approuvées à l'unanimité.**

#### **15. Décision modificative - budget principal : plateforme de rénovation énergétique « RénoVertaco »**

Le programme « RénoVertaco » lancé début 2018 a permis de subventionner 38 dossiers de rénovation énergétique. La dynamique s'est surtout concrétisée au printemps et à l'été 2019. Les prévisions budgétaires 2019 ne pouvaient donc pas anticiper l'engouement pour ce programme. Ainsi, les montants de subventions d'aides aux particuliers initialement prévus s'avèrent insuffisants.

Pour l'année 2019, 152 881,39 € ont déjà été redistribués aux bénéficiaires du dispositif. Le budget d'aides aux particuliers initialement prévu soit 92 800 €, doit donc être corrigé par cette délibération.

La plateforme « RénoVertaco » étant subventionnée par le TEPOS-CV, les recettes liées aux aides aux particuliers augmentent elles aussi. Initialement prévues à 66 000 €, elles atteignent 114 660,75 €. Afin de régulariser le budget de cette opération, il est proposé de s'appuyer sur les dépenses imprévues à hauteur de 11 421 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la décision modificative selon les montants désignés ci-dessus.

Selon Thomas GUILLET, cette délibération prouve que la plateforme « RénoVertaco » a été victime de son succès puisque le territoire s'est très bien engagé dans ce programme. Ce dispositif ne peut pas être renouvelé et se termine bientôt.

Franck GIRARD informe les élus que le Ministère de l'environnement avait été saisi pour pouvoir bénéficier d'un avenant de prolongation de 6 mois mais nous avons reçu une réponse négative. Suite à cet avis négatif, Franck GIRARD a sollicité Didier RAMBAUD pour qu'il intervienne auprès du ministère et rappelle la légitimité de notre demande.

Thomas GUILLET informe que le contrat TEPOS-CV sur lequel nous avons des lignes de subventions se termine en fin d'année. Nous avons demandé une rallonge puisque le dispositif n'a commencé véritablement qu'en 2018. Si l'État ne nous accorde pas cette prolongation, nous risquons de perdre une enveloppe de 170 000 €.

**La décision modificative du budget principal pour la plateforme de rénovation énergétique « RénoVertaco » est approuvée à l'unanimité.**

#### **16. Décision modificative - budget ordures ménagères**

Le quai de déchetterie de Villard-de-Lans a, pour des raisons de sécurité, dû être détruit et remplacé. Les crédits budgétaires nécessaires n'ont pas été prévus au budget, il est donc proposé au Conseil communautaire d'inscrire cette dépense supplémentaire de 185 000 € au budget.

En parallèle, l'enveloppe de 185 000 € du Plan de relance n'a pas été fléchée en recette dans le budget ordures ménagères 2019. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'inscrire cette somme en recette d'investissement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la décision modificative selon les montants désignés ci-dessus.

Hubert Arnaud précise que ce quai est une solution transitoire puisqu'une autre solution sera mise en œuvre dans deux ans.

Pour répondre à une question de Serge CHALIER, Franck GIRARD confirme que le centre de transfert des déchets est en service. Une visite sera organisée pour les élus communautaires et les élus de la commission environnement le jeudi 12 décembre à 10h00.

Thomas GUILLET souhaite revenir sur le fonctionnement du nouveau quai de la déchetterie de Villard-de-Lans. Quelques aspects posent problème :

- les barrières sont trop hautes, c'est difficile de devoir passer par dessus pour déposer un objet,
- les bennes sont plus hautes ou le quai est plus bas,

- les bennes sont idéales pour la ville mais pas pour la montagne puisqu'elles gèlent et restent bloquées,
- le sol est glissant surtout quand il a neigé.

Franck GIRARD confirme que nous avons conscience de ces difficultés. Elles sont émises par les usagers et par les agents de déchetterie. Malheureusement nous n'avons pas d'autre solution puisque nous avons retenu ce dispositif pour respecter la réglementation en vigueur. Le quai de déchetterie répond donc dorénavant aux normes de sécurité. Il rappelle toutefois que ce quai est provisoire.

Philippe BARANGER explique que le projet de la nouvelle déchetterie, actuellement à l'étude et qui verra le jour dans deux ans, devrait être une déchetterie « à plat » et sans caissons, c'est-à-dire sans barrières ce qui facilitera grandement les déchargements pour les usagers tout en assurant une sécurité optimale.

## 17. Questions diverses

### - Précision sur le budget d'investissement dédié à l'informatisation des écoles

En l'absence de Jacques MONTEL, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### - Obtention du label « terre de jeux 2024 » par la Communauté de communes du massif du Vercors

Michaël KRAEMER précise que la CCMV fait partie des 500 territoires labellisés « terre de jeux ». Seulement 15 communautés de communes ont reçu ce label. Les objectifs sont de faire vivre des émotions, du sport et des jeux à la population, mettre plus de sport dans le quotidien et animer et faire grandir la communauté « Paris 2024 » sur le territoire. Le Vercors a été sélectionné puisque nous sommes une terre de champions.

Chantal CARLIOZ informe que la cité scolaire de Villard-de-Lans a participé cet été à un dispositif inclus dans ce label qui consiste à sélectionner des collégiens sur toute la France afin de les former pour qu'ils deviennent ambassadeurs de « terre de jeux 2024 ».

- Pour information, dans le cadre des **récompenses attribuées pour les constructions bois intercommunales**, Guy CHARRON rappelle que la CCMV a reçu « le trophée bois » pour le bâtiment de Vercors Lait. Cette récompense est nationale, régionale et départementale. Le centre de transfert des déchets est également en bonne voie pour recevoir une récompense.

### - Motion pour la sauvegarde des forêts françaises

A la suite du Conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières réuni les 22 et 23 octobre 2019 à Ajaccio, une motion concernant la tenue d'assises de la forêt a été déposée.

Nos forêts traversent une crise majeure et leur processus vital est engagé : dérèglements climatiques, tempêtes, incendies, parasites, maladies, sécheresse, dommages causés par les gibiers. Les conséquences budgétaires pour les collectivités sont déjà présentes mais impactent également toute l'économie de la filière forêts-bois.

Ce n'est pas la première crise mais contrairement aux précédentes, celle-ci est plus rapide et intense ; elle appelle à un changement radical de positionnement de tous les acteurs liés à la forêt.

Nous sommes aujourd'hui dans une cascade d'incertitudes scientifiques, climatiques et techniques. Mais incertitude ne veut pas dire inaction, bien au contraire. Il ne faut pas craindre d'expérimenter, d'innover et d'intervenir collectivement pour adapter et sauvegarder nos forêts. Nous avons déjà des solutions.

La Fédération nationale des communes forestières décide d'interpeller solennellement l'État afin de lui demander d'organiser dans les meilleurs délais la tenue d'assise de la forêt réunissant spécialistes et acteurs, sans discrimination d'aucune sorte afin de recueillir l'ensemble des reconnaissances sur l'évolution des forêts et de définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière.

La mobilisation de son réseau pour des actions d'information et d'alerte seront organisées sur le territoire national auprès des Préfets des parlementaires et élus locaux, ainsi que des associations de protection de l'environnement.

Il est proposé au Conseil communautaire de soutenir la motion adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières concernant la tenue d'assises de la forêt et de définir un plan de sauvegarde des forêts françaises tant au niveau de la dynamique territoriale que financière.

Guy CHARRON explique que dans le cadre du réchauffement climatique, la Tchéquie, l'Allemagne et le quart nord est de la France sont touchés par une maladie liée à un parasite qui s'appelle le scolyte. A cause de cet insecte, les résineux sèchent sur place et sont voués à être coupés rapidement ce qui engendre une abondance de bois sur le marché. Cette abondance de bois induit des impacts financiers directs pour le territoire nord est de la France et indirectes pour nos communes qui sont également impactées. D'ici l'année prochaine, nous risquons d'avoir des difficultés à vendre nos bois.

Cette motion est proposée pour alerter sur cette problématique du réchauffement climatique qui impact l'avenir de nos forêts. Dans ce cadre, il est demandé que l'État se positionne et affirme son soutien par le biais de la mise en place d'assises de la forêt.

En complément de ces propos, Thomas GUILLET précise qu'aujourd'hui nous ne sommes pas encore impactés mais ça ne saurait tarder puisque la maladie est arrivée dans l'Ain. Cette affluence de bois sec génère moins de demande de la part des scieurs. La vente des bois publics risquent de diminuer, ce qui va générer des baisses de revenus pour les collectivités qui vendent des coupes à l'ONF. Notre marché risquant d'être impacté, il est important que les communes forestières se mobilisent. Il faut prendre des dispositions dès maintenant afin d'être prêts ; si le scolyte arrive chez nous, il faut pouvoir mettre en œuvre rapidement des solutions.

Pierre BUISSON récapitule cette discussion en dissociant deux points : le premier concerne l'approbation de la motion pour permettre de créer des assises afin que le gouvernement se saisisse de ces difficultés en mettant en place une politique forestière. La France n'a pas de politique forestière depuis plus de 10 ans. Le second point, évoqué par Thomas GUILLET, est au niveau local. Une rencontre entre les élus et le Conseil départemental de l'Isère a été organisée afin que si le problème rencontré actuellement dans l'Ain arrive sur notre territoire, nous puissions réagir immédiatement. En effet, il faudra avoir les moyens financiers nécessaires pour payer des entreprises de travaux forestiers afin de pouvoir intervenir rapidement (abattage et évacuation des bois).

Il souligne également que nous avons des oppositions dès que nous réalisons des pistes forestières. Mais ces pistes permettent de pouvoir accéder facilement aux forêts et ainsi de pouvoir abattre et débarder les bois rapidement, ce qui n'a pas pu se produire dans l'Ain.

Pour répondre à une question de Catherine SCHULD, Thomas GUILLET rappelle que l'objectif des démarches, lors de ces réunions de tables rondes, est de convier aussi bien les gestionnaires des forêts publiques que des forêts privées pour qu'ils puissent communiquer l'information auprès de leurs adhérents. Cette méthode permet d'informer et de sensibiliser l'ensemble des propriétaires forestiers.

**La motion pour la tenue d'une assise de la forêt réunissant spécialistes et acteurs, sans discrimination d'aucune sorte afin de recueillir l'ensemble des reconnaissances sur l'évolution des forêts et de définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière est approuvée à l'unanimité.**

- Chantal CARLIOZ informe que la prochaine Conférence territoriale du Conseil départemental se tiendra le 5 mars 2020 après-midi (heure à préciser).